

## Certificat médical BNSSA

(Datant de moins de 3 mois avant la date d'entrée en formation, d'examen, ou de recyclage)

### **Certificat médical exigé pour toute personne se présentant en formation, à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ainsi qu'au Recyclage BNSSA.**

Je soussigné ....., Docteur en Médecine, certifie avoir examiné  
..... et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication apparente  
à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

A ....., le .....

Signature et Cachet du médecin

#### **Sans corrections**

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément  
Soit au moins: 3/10+ J/10 ou 2/10+ 2/10

#### Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est: 4/10+ inférieur à 1/10.

#### **Avec correction**

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10);

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10,

#### Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.